

**POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016**

**L'ÉTAT DE TRAITEMENT
DES MEMBRES DU
PERSONNEL
DE DIRECTION**

SEPTEMBRE 2016



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2016 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur

l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider la Corporation de l'École Polytechnique à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de la Corporation de l'École Polytechnique et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal

Le 29 septembre 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

École Polytechnique de Montréal (976002)

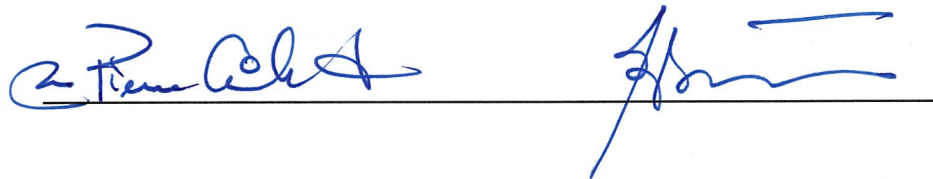
FORMULAIRE DE DÉCLARATION

ÉTAT DU TRAITEMENT 2015-2016
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE: LE 29 SEPTEMBRE 2016

ADMINISTRATEURS:

Two handwritten signatures in blue ink are positioned above a horizontal line. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler and more legible.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur de l'enseignement supérieur
Direction générale du financement
Juillet 2016

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée ^(*)	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Thibodeau-DeGuire, Michèle - Présidente	108 000 \$				12	30%
Guy, Christophe – Directeur général	248 014 \$	15 657 \$			12	
Hurteau, Richard – Directeur de l'administration	201 871 \$	3 259 \$			12	
Duby, Philippe – Directeur des ressources informationnelles	185 288 \$	2 690 \$			12	
Lafleur, Pierre – Directeur des affaires académiques et internationales	201 871 \$	- \$			3	
Chamberland, Steven – Directeur des affaires académiques et de la vie étudiante	190 000 \$	4 037 \$			9	
Maurice, Luc – Secrétaire général et directeur du service juridique et à la gouvernance	154 585 \$	5 064 \$			12	
Savard, Gilles – Directeur de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales	201 871 \$	3 259 \$			12	

(1) La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2015-2016 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

ÉTAT DU TRAITEMENT 2015-2016

ÉTABLISSEMENT : École Polytechnique de Montréal (976002)

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base ⁽⁴⁾	Autres composantes du traitement ⁽⁵⁾
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽¹⁾	7	Le plus élevé ⁽⁴⁾	162 505 \$	23 611 \$
		Moyenne ⁽³⁾	152 372 \$	22 450 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	139 446 \$	2 000 \$
Personnel de direction des services	18,31	Le plus élevé ⁽⁴⁾	164 134 \$	18 809 \$
		Moyenne ⁽³⁾	137 821 \$	5 597 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	110 612 \$	- \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	46,58	Le plus élevé ⁽⁴⁾	108 217 \$	16 894 \$
		Moyenne ⁽³⁾	90 310 \$	3 234 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	63 048 \$	- \$

⁽¹⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ En équivalence au temps plein.

⁽³⁾ Le calcul de la moyenne du salaire de base et des autres composantes du traitement réfère au traitement versé durant l'exercice financier 2015-2016.

⁽⁴⁾ Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" correspondent au salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2016.

⁽⁵⁾ Concernant la colonne relative aux autres composantes du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des composantes de traitement versé durant l'exercice financier 2015-2016.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{ère} partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Thibodeau-DeGuire, Michèle - Présidente	12	3 700 \$
Guy, Christophe – Directeur général	12	36 100 \$
Hurteau, Richard – Directeur de l'administration	12	12 020 \$
Duby, Philippe – Directeur des ressources informationnelles	12	8 350 \$
Lafleur, Pierre – Directeur des affaires académiques et internationales	3	5 230 \$
Chamberland, Steven – Directeur des affaires académiques et de la vie étudiante	9	7 940 \$
Maurice, Luc – Secrétaire général et directeur du service juridique et à la gouvernance	12	3 080 \$
Savard, Gilles – Directeur de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales	12	28 750 \$

2^e partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽²⁾	7	Le plus élevé	11 350 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	5 080 \$
		Le moins élevé	- \$
Personnel de direction des services	18,31	Le plus élevé	26 460 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	4 180 \$
		Le moins élevé	- \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	46,58	Le plus élevé	4 740 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	260 \$
		Le moins élevé	- \$

⁽¹⁾ Pour le calcul de la moyenne, ne considérer au diviseur que les personnes concernées par une allocation ou un remboursement de dépenses, que ce dernier ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'Université à un fournisseur de services.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

- ▶ Extrait de la *Politique de rémunération des hauts dirigeants de Polytechnique*, article 7, Fin de contrat – Indemnité de départ, joint à la présente.

- ▶ Description des dispositions relatives au traitement applicables en fin de mandat, lors d'une transition dans un autre poste de l'établissement : voir article 7, de l'extrait de la *Politique de rémunération des hauts dirigeants de Polytechnique* ci-joint.

- ▶ Liste des éléments de traitement autres que le salaire de base applicables au personnel de direction supérieure, voir l'*État de traitement*, page 1. Nous faisons référence aux autres éléments du traitement à déclarer aux fins de la Loi sur les impôts : coûts assumés pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé, cotisation professionnelle.

En ce qui concerne le **directeur général** : liste des éléments de traitement autres que son salaire de base, voir *État de traitement*, page 1 :

- Allocation pour véhicule : 13 003 \$

- Éléments de traitement à déclarer aux fins de la Loi sur les impôts : 2 654 \$.



**POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL**

**LE GÉNIE
EN PREMIÈRE CLASSE**

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS DE POLYTECHNIQUE

EXTRAIT

7. Fin de contrat – Indemnité de départ

À la fin de son contrat, le directeur général reçoit une indemnité de base pouvant varier, selon les termes du contrat d'embauche, entre six et douze mois maximum.

À la fin de leur contrat, les directeurs fonctionnels issus du corps professoral réintègrent celui-ci et leur salaire est ajusté conformément à leur contrat d'embauche et aux conditions d'emploi prévues à la convention collective, relativement à leur classe et leur rang.

À la fin de leur contrat, les directeurs fonctionnels ne provenant pas du corps professoral et ne réintégrant pas un autre poste à Polytechnique reçoivent une indemnité de base de trois mois plus l'équivalent d'un mois par année de service jusqu'à un maximum de douze mois.

Copie certifiée conforme.

Luc Maurice
Secrétaire général

Fait à Montréal le 19 septembre 2016